

**VILLE DE GERBEROY**  
**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal**  
**du 13 mars 2015**

L'an deux mil quinze, le treize mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle de l'Ancienne Ecole sous la présidence de Monsieur Pierre CHAVONNET, Maire.

Etaient présents            Mme Françoise Guineau - MM. Pierre Chavonnet, Alain Delafontaine, Nans Delafontaine, Didier Lancel,

Représentée                Madame Christine Gérard donne pouvoir à Madame Françoise Guineau.  
Monsieur Fabien Postel donne pouvoir à Monsieur Didier Lancel

Secrétaire de séance    Mme Françoise Guineau.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité. Concernant l'autorisation d'une étape pour les randonnées équestres organisées par l'Office de tourisme de Picardie verte Monsieur Alain Delafontaine rappelle la vigilance dont devra faire preuve les organisateurs. Monsieur Le Maire confirme que la municipalité sensibilisera à nouveau l'Office du tourisme sur la nécessaire sécurité de ces randonnées.
- **Demande de travaux par architecte pour la Maison Robine** : Comme abordé de façon au dernier Conseil Municipal, Monsieur Le Maire explique la nécessité de se faire accompagner en maîtrise d'œuvre par un architecte et après étude des devis, le Conseil Municipal choisit à l'unanimité le bureau Catherine-Crepin situé à Gournay en Bray dont le montant des honoraires s'élève à 6 222,37 € HT, soit 7 466,85€ TTC. Cependant, le devis est voté sous réserve d'un cofinancement de la CCPV à hauteur de 50%.
- **Location du nouveau photocopieur** : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après mise en concurrence, un contrat va être signé entre la mairie et Picquant Burotic pour la location d'un photocopieur sur une durée de 5 ans. Le montant s'élève à 65,87€/mois comprenant la maintenance et l'encre. Les tarifs photocopie par unité sont de 0,0068€ pour noir et blanc, et 0,068€ pour les couleurs (un code spécifique limitera l'usage des photocopies couleurs). Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision de gestion.
- **Emploi saisonnier d'agent d'entretien pour l'année 2015** : Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à prendre contact avec Nooe Emploi afin d'établir le contrat de Monsieur Nicolas Delaby, emploi saisonnier qu'il occupe depuis quelques années, sachant que son périmètre d'intervention et celui d'Albane Prévost seront paramétrés à l'identique du budget consacré en 2014.
- **Point sur le plan de gestion du Bois de la Ville**: Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal pour un complément d'information auprès de l'ONF.
- **Très Haut Débit** : La Communauté de Communes de Picardie Verte demande de récupérer la compétence du Très Haut Débit pour devenir un partenaire pro-actif du Conseil Général sur ce sujet. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le transfert de compétences.
- **Demandes de subventions et cotisations**: Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues et le Conseil Municipal votent les montants comme suit :
  - Cotisation ADTO : 1€/habitant soit 106,80€
  - Cotisation PBVF : 3€/ habitant + frais d'expertise soit 485€
  - UMO : 101,22€
  - APJP : 45€ pour l'année 2014 + 45€ pour l'année 2015
  - Football Club de Songeons : 15€

- **Questions diverses:**

- Elections Départementales : Monsieur Chavonnet sollicite les conseillers municipaux pour la tenue du bureau de vote les 22 et 29 avril 2015.
- Parkings : Proposition de fermer les parkings l'hiver en raison des voitures embourbées.
- Bois de la Ville : Monsieur Alain Delafontaine se charge du remplacement des cadenas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00.